

Autorisation de divulgation d'informations/ Avis relatif à la loi sur la protection des renseignements personnels

au Département américain du Logement et du Développement urbain (HUD)
et à l'Agence/Office du logement (HA)

Département américain du logement
et du développement urbain
Bureau du logement public et indien

NUMÉRO DE CONTRÔLE OMB : 2501-0014

exp. 31/07/2021

PHA demandant la divulgation d'informations ; **(Rayez l'espace s'il n'y en a pas)**
(Adresse complète, nom de la personne à contacter et date)

IHA demandant la divulgation d'informations : **(Rayez l'espace s'il n'y en a pas)**
(Adresse complète, nom de la personne à contacter et date)

Autorité : Article 904 de la loi Stewart B. McKinney Homeless Assistance Amendments Act de 1988, telle que modifiée par l'article 903 de la loi Housing and Community Development Act de 1992 et l'article 3003 de la loi Omnibus Budget Reconciliation Act de 1993. Cette loi se trouve à l'article 42 U.S.C. 3544.

Cette loi exige que vous signiez un formulaire de consentement autorisant : (1) le HUD et l'agence/office du logement (HA) à demander la vérification des salaires et des traitements auprès des employeurs actuels ou précédents ; (2) le HUD et la HA à demander des informations sur les demandes de salaire et d'indemnisation du chômage à l'agence d'État chargée de conserver ces informations ; (3) Le HUD doit demander certaines informations sur les déclarations de revenus à l'Administration de la sécurité sociale des États-Unis et au Service des impôts des États-Unis. La loi exige également une vérification indépendante des informations sur les revenus. Par conséquent, le HUD ou le HA peuvent demander des informations aux institutions financières pour vérifier votre éligibilité et le niveau des prestations.

Objectif : En signant ce formulaire de consentement, vous autorisez le HUD et le HA susmentionné à demander des informations sur les revenus auprès des sources mentionnées sur le formulaire. Le HUD et le HA ont besoin de ces informations pour vérifier les revenus de votre ménage, afin de s'assurer que vous êtes éligible aux prestations de logement assisté et que ces prestations sont fixées au niveau correct. Le HUD et le HA peuvent participer à des programmes de mise en correspondance informatique avec ces sources afin de vérifier votre éligibilité et votre niveau de prestations.

Utilisations des informations à obtenir : Le HUD est tenu de protéger les informations sur les revenus qu'il obtient conformément à la loi sur la confidentialité de 1974, 5 U.S.C. 552a. Le HUD peut divulguer des informations (autres que les informations relatives aux déclarations de revenus) pour certaines utilisations courantes, par exemple à d'autres agences gouvernementales à des fins d'application de la loi, à des agences fédérales à des fins d'adéquation à l'emploi et à le HAS pour déterminer l'aide au logement. L'HA est également tenu de protéger les informations sur les revenus qu'il obtient conformément à toute loi sur la confidentialité applicable de l'État. Les employés du HUD et de l'HA peuvent être soumis à des sanctions pour divulgations non autorisées ou utilisations inappropriées des informations sur les revenus obtenues sur la base du formulaire de consentement. **Les propriétaires privés ne peuvent pas demander ou recevoir des informations autorisées par ce formulaire.**

Qui doit signer le formulaire de consentement : Chaque membre de votre ménage âgé de 18 ans ou plus doit signer le formulaire de consentement. Des signatures supplémentaires doivent être obtenues auprès des nouveaux membres adultes qui rejoignent le ménage ou lorsque les membres du ménage atteignent l'âge de 18 ans.

Les personnes qui demandent ou reçoivent une aide dans le cadre des programmes suivants sont tenues de signer ce formulaire de consentement :

- Logement public de location appartenant à la PHA
- Opportunités d'accession à la propriété clé en main III
- Opportunité d'accession à la propriété d'entraide
- Logements loués en vertu des articles 23 et 19(c)
- Paiements d'aide au logement en vertu de l'article 23
- Logements indiens à location appartenant à la HA
- Certificat de location de l'article 8
- Bon de location de l'article 8
- Réhabilitation modérée de l'article 8

Défaut de signature du formulaire de consentement : Le fait de ne pas signer le formulaire de consentement peut entraîner le refus d'éligibilité ou la résiliation des prestations de logement assisté, ou les deux. Le refus d'éligibilité ou la résiliation des prestations est soumis aux procédures de réclamation du HA et aux procédures d'audience informelle de l'article 8.

Sources des informations à obtenir

Agences de collecte d'informations sur les salaires de l'État. (Ce consentement est limité aux salaires et aux indemnités de chômage que j'ai perçus au cours des 5 dernières années au cours desquelles j'ai reçu des prestations de logement assisté.)

Département américain (HUD uniquement) (Ce consentement est limité aux informations sur les salaires et le travail indépendant et aux paiements de revenus de retraite tels que référencés à l'article 6103(l)(7) (A) du Code des impôts.)

Département américain Service des impôts des États-Unis (HUD uniquement) (Ce consentement est limité aux revenus non gagnés [c'est-à-dire les intérêts et les dividendes].)

Les informations peuvent également être obtenues directement auprès des : (a) employeurs actuels et anciens employeurs concernant les salaires et les traitements et (b) institutions financières concernant les revenus non gagnés (c'est-à-dire les intérêts et les dividendes). Je comprends que les informations sur les revenus obtenues à partir de ces sources seront utilisées pour vérifier les informations que je fournis dans le cadre de l'éligibilité aux programmes de logement assisté et le niveau des prestations. Par conséquent, ce formulaire de consentement autorise uniquement la divulgation directe par les employeurs et les institutions financières d'informations concernant toute période au cours des 5 dernières années pendant laquelle j'ai reçu des prestations d'aide au logement.

Consentement : Je consens à ce que le HUD ou le HA demandent et obtiennent des informations sur les revenus auprès des sources répertoriées sur ce formulaire dans le but de vérifier mon éligibilité et mon niveau de prestations dans le cadre des programmes de logement assisté du HUD. Je comprends que l'HA qui reçoit des informations sur les revenus en vertu de ce formulaire de consentement ne peut pas les utiliser pour refuser, réduire ou mettre fin à l'aide sans avoir au préalable vérifié indépendamment le montant, si j'ai réellement eu accès aux fonds et quand les fonds ont été reçus. En outre, je dois avoir la possibilité de contester ces décisions.

Ce formulaire de consentement expire 15 mois après sa signature.

Signatures :

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| _____ Chef de famille | _____ Date | | |
| _____ Numéro de sécurité sociale (le cas échéant) du chef de famille | | _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date |
| _____ Conjoint | _____ Date | _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date |
| _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date | _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date |
| _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date | _____ Autre membre de la famille âgé de plus de 18 ans | _____ Date |

Avis relatif à la loi sur la protection des renseignements personnels. Autorité : Le Département du logement et du développement urbain (HUD) est autorisé à collecter ces informations par le biais de la loi américaine sur le logement de 1937 (42 U.S.C. 1437 et suivants), le titre VI de la loi sur les droits civils de 1964 (42 U.S.C. 2000d) et par la loi sur le logement équitable (42 U.S.C. 3601-19). La loi sur le logement et le développement communautaire de 1987 (42 U.S.C. 3543) exige que les demandeurs et les participants soumettent le numéro de sécurité sociale de chaque membre du ménage âgé de six ans ou plus. Objectif : Vos revenus et autres informations sont collectés par le HUD pour déterminer votre éligibilité, la taille appropriée de la chambre et le montant que votre famille paiera pour le loyer et les services publics. Autres utilisations : Le HUD utilise vos revenus familiaux et d'autres informations pour aider à la gestion et au suivi des programmes de logement subventionnés par le HUD, pour protéger les intérêts financiers du gouvernement et pour vérifier l'exactitude des informations que vous fournissez. Ces informations peuvent être communiquées aux agences fédérales, étatiques et locales appropriées, le cas échéant, ainsi qu'aux enquêteurs et procureurs civils, pénaux ou réglementaires. Cependant, les informations ne seront pas dévoilées ou divulguées en dehors du HUD, sauf si la loi le permet ou l'exige. Pénalité : Vous devez fournir toutes les informations demandées par le HA, y compris tous les numéros de sécurité sociale que vous et tous les autres membres du ménage âgés de six ans et plus possédez et utilisez. Il est obligatoire de fournir les numéros de sécurité sociale de tous les membres du ménage âgés de six ans et plus, et ne pas fournir les numéros de sécurité sociale affectera votre éligibilité. Le fait de ne pas fournir l'une des informations demandées peut entraîner un retard ou un rejet de votre approbation d'éligibilité.

Pénalités pour mauvaise utilisation de ce consentement :

Le HUD, l'HA et tout propriétaire (ou tout employé du HUD, de l'HA ou du propriétaire) peuvent être soumis à des sanctions pour divulgations non autorisées ou utilisations inappropriées des informations collectées sur la base du formulaire de consentement.

L'utilisation des informations collectées sur la base du formulaire HUD 9886 est limitée aux fins citées sur le formulaire HUD 9886. Toute personne qui demande, obtient ou divulgue sciemment ou volontairement des informations sous de faux prétextes concernant un candidat ou un participant peut être passible d'un délit et d'une amende ne dépassant pas 5 000 \$.

Tout candidat ou participant affecté par une divulgation négligente d'informations peut tenter une action civile en dommages-intérêts et demander d'autres réparations, le cas échéant, contre l'agent ou employé du HUD, du HA ou du propriétaire responsable de la divulgation non autorisée ou de l'utilisation inappropriée.